

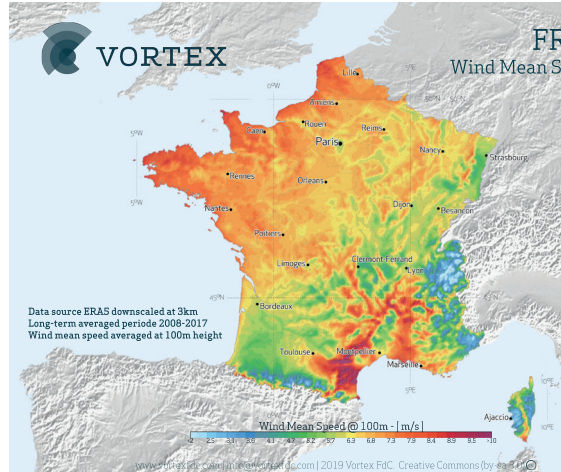
Zoom sur : l'énergie éolienne

L'énergie éolienne désigne la capacité à transformer une énergie mécanique, représentée par le mouvement des pales créées par le vent, en énergie électrique.

La France possède le deuxième gisement de vent d'Europe. En moyenne une éolienne fonctionne à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h (à hauteur des pales), le rotor étant orienté face au vent.

L'énergie éolienne fait partie des énergies renouvelables dont la France souhaite accentuer le développement, permettant la mise en place d'un bouquet énergétique sur tout le territoire. Cette énergie possède plusieurs avantages :

- Stimule l'économie locale : la Région Nouvelle-Aquitaine a connu une croissance du nombre d'emplois lié à l'éolien de 35 % entre 2016 et 2018. En 2018 le nombre d'emplois éoliens était de 1084.
- Recyclable à plus de 90 %
- Un temps de retour énergétique de 10 mois (Le TER, temps de retour énergétique, est la durée nécessaire à une éolienne pour produire autant d'énergie que ce qu'il a fallu pour sa fabrication).
- Fonctionne 95 % du temps



Carte des vents en France à 100 m du sol en m/s



PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAXIRE



En mi-2019, la région Nouvelle-Aquitaine comptait 1042 MW de puissance installée, ce qui correspond à environ 6,5 % de la puissance installée au niveau national.



Marie RICH

Chef de projets éoliens
marie.rich@enertrag.com



ENERTRAG

Cap Cergy
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy-Pontoise
TÉL : 01 30 30 60 09



SITE INTERNET

www.france.enertrag.com

ENERTRAG – Qui sommes-nous ?

ENERTRAG est l'un des acteurs majeurs du secteur dans les énergies renouvelables. Nous avons à cœur de participer aux développements de projets à énergies vertes – éolien et photovoltaïque – en collaboration étroite avec les élus locaux.

ENERTRAG est présent tout au long du projet. Nous développons, construisons, et exploitons nos parcs éoliens et photovoltaïques.

EN EUROPE



672 éoliennes développées et installées, soit 1 293 MW



3 millions de MWh produits annuellement



390 millions de foyers alimentés en électricité

EN FRANCE



2002 année de création en France



70 collaborateurs



186 éoliennes en exploitation soit 390 MW de puissance totale

COVID 19 - ENERTRAG continue à produire de l'énergie renouvelable

Cette période de crise sanitaire et économique, difficile à gérer à tout égard, met en lumière l'importance d'un ordre à établir dans la hiérarchie de nos priorités. La disponibilité de l'énergie en est une, dont l'électricité, si indispensable au bon fonctionnement de notre quotidien et plus que jamais sollicitée ces temps-ci.

L'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque présente par ailleurs le grand avantage de fonctionner à partir des ressources naturelles abondantes telles que le vent ou le soleil et est adaptée pour faire face à tout type de situation.

ENERTRAG France, producteur multi-énergies, continue son développement de projets en télétravail tout en respectant les gestes barrières afin de surmonter cette crise sanitaire.



Nous continuons nos activités en télétravail.



Nous appliquons les gestes barrières pour garantir la sécurité de nos interlocuteurs.

www.france.enertrag.com

Nous sommes disponibles et restons à votre écoute



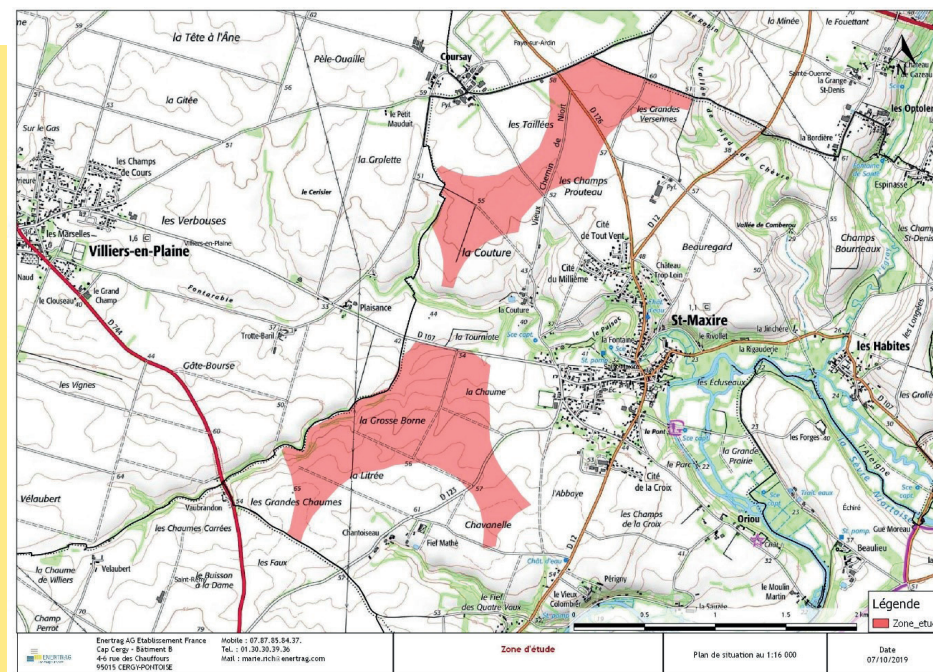
par téléphone ou par email pour répondre à vos demandes.

Pourquoi sommes-nous dans votre commune ?

Nous sommes guidés par plusieurs critères pour déterminer nos terrains d'études :

- Vitesse de vent
- Absence de servitude aéronautique
- Eloignement des habitations
- Nature des paysages
- Enjeux écologiques : oiseaux et chauves-souris

Après avoir sélectionné une zone d'étude et l'avoir validée par nos soins sur le terrain, nous contactons directement la mairie. Il est important pour nous de travailler en collaboration avec les acteurs locaux. Afin de tenir nos engagements, et de participer à la concertation des projets, nous organisons également des permanences publiques avant le dépôt du projet pour que la population soit informée en amont.



La commune de Saint-Maxire a été contactée par la société Enertrag en 2019 afin de leur exposer le potentiel éolien sur la zone d'étude pré-sélectionnée. La zone d'étude, en rouge sur la carte, a été établie en fonction des contraintes connues sur le territoire dont celui de la distance réglementaire aux habitations : 500 m.

Avec l'accord de la commune, nous avons pu commencer à étudier plus précisément la faisabilité d'un potentiel projet. Enertrag a pu notamment démarrer par l'étude du foncier sur site : nous contactons l'intégralité des propriétaires et exploitants possédant des parcelles sur la zone d'étude afin de connaître, dans un premier temps, leurs avis sur ce potentiel projet.

En fonction des résultats de cette première étude et des échanges se poursuivant avec la commune, Enertrag pourra envisager le lancement de certaines pré-études.